

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

www.ville.montreal.qc.ca/commissions

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidence

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-dame-de-Grâce

Membres

M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Genève

M. Jérôme Normand
Arrondissement de Ahuntsic –
Cartierville

M. Jocelyn Pauzé
Arrondissement de Rosemont –
La Petite-Patrie

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Genève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 20 avril 2020

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE19700001

Conclure des ententes-cadre avec les firmes WSP, STANTEC EXPERTS-CONSEILS, CIMA+S.E.N.C, et SNC-LAVALIN pour des services professionnels en ingénierie relatifs à la réalisation de mandats d'inspection, d'évaluation et de conception dans le domaine des ponts et ouvrages d'art, pour une durée de 48 mois, avec une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé des ententes : 8 206 453,44 \$, taxes incluses incluant 6 565 162,76 \$ en honoraires professionnels et 1 641 290,69 \$ en déboursés - Appel d'offres public 19-17880 - 7 soumissionnaires.

Karine Boivin Roy
Présidente

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE197000001

Conclure des ententes-cadre avec les firmes WSP, STANTEC EXPERTS-CONSEILS, CIMA+ S.E.N.C, et SNC-LAVALIN pour des services professionnels en ingénierie relatifs à la réalisation de mandats d'inspection, d'évaluation et de conception dans le domaine des ponts et ouvrages d'art, pour une durée de 48 mois, avec une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé des ententes : 8 206 453,44 \$, taxes incluses incluant 6 565 162,76 \$ en honoraires professionnels et 1 641 290,69 \$ en déboursés - Appel d'offres public 19-17880 - 7 soumissionnaires.

À sa séance du 1^{er} avril 2020, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère suivant :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M \$:*
 - *l'adjudicataire du contrat # 4 en est à son troisième octroi consécutif pour un contrat récurrent.*

Le 8 avril 2020, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos, et ce, en visioconférence vu la consigne de confinement individuel en raison du coronavirus. Au cours de cette séance, les responsables du Service de l'urbanisme et de la mobilité ont pu présenter les différentes étapes franchies dans ce dossier et répondre à toutes les questions des commissaires.

La Commission salue le découpage de ce projet d'ententes-cadre, scindé en quatre contrats, qui vise l'accompagnement de la Division de la gestion des actifs routiers et cyclables par une firme experte dans le domaine des ponts et ouvrages d'art relativement à diverses activités (inspection des structures, préparation d'études techniques, avant-projets, plans et devis et assistance technique du concepteur durant les travaux). Le Service a expliqué que, parmi les 11 preneurs des documents d'appel d'offres, sept firmes ont déposé une soumission et que l'un des soumissionnaires a été disqualifié, n'ayant pas obtenu la note de passage de 70%.

En ce qui a trait au critère de récurrence de contrats pour la firme SNC-Lavalin, il s'avère que cette firme a proposé le meilleur prix pour le contrat #4, bien que ce prix, de 6,74 % supérieur à l'estimé de contrôle, soit légèrement défavorable à la Ville. Le Service a expliqué que cet écart pouvait être relié à de nombreux facteurs, dont la situation du marché au moment du dépôt des soumissions ainsi qu'à des décisions

d'affaires des entreprises ayant soumissionné. Il n'en demeure pas moins que les prix obtenus sont avantageux pour les deux premiers contrats de ce projet dans un contexte où le nombre de firmes possédant l'expertise pour offrir les services est particulièrement limité. Le Service recommande l'octroi à SNC-Lavalin, essentiellement en raison de sa position de chef de file dans le domaine et parce que son évaluation de rendement à la suite des trois ententes-cadres obtenues précédemment est très bonne, tout en précisant que la firme a offert par le passé des services d'une grande qualité à la Ville de Montréal. La Commission retient donc ces raisons à l'appui de l'octroi d'un troisième contrat consécutif pour un contrat récurrent en 2020.

En conclusion, la Commission salue la variété des mécanismes déployés par le Service dans sa stratégie visant l'ouverture du marché dans le cadre de ses appels d'offres d'ententes-cadre. La Commission est d'avis que ceci a définitivement permis l'ouverture du marché, en plus de permettre plus de flexibilité à la Ville dans le cadre de ses différents projets puisque la limite fixée à un seul contrat par adjudicataire permet d'assurer un maximum de disponibilité des firmes pour les projets de la Ville. En conclusion, la Commission a demandé l'ajout au sommaire décisionnel d'un tableau présenté en séance qui expose l'analyse du contrat octroyé à SNC-Lavalin.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'urbanisme et de la mobilité pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal, à savoir :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M \$:*
 - *l'adjudicataire du contrat # 4 en est à son troisième octroi consécutif pour un contrat récurrent.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux commissaires ;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;

Considérant l'analyse approfondie faite par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;

À l'égard du mandat SMCE19700001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.